



---

**Commission économique pour l'Afrique  
Comité d'experts  
Trente-cinquième réunion****Union africaine  
Comité d'experts  
Deuxième réunion****Neuvième Réunion annuelle conjointe du Comité  
technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances,  
les affaires monétaires, la planification économique et  
l'intégration et de la Conférence des ministres africains  
des finances, de la planification et du développement  
économique de la Commission économique pour  
l'Afrique****Réunion du Comité d'experts  
Addis-Abeba, 31 mars – 2 avril 2016****Document de référence relatif au point de l'ordre du  
jour sur la «Mise en œuvre par les CER du premier  
Programme prioritaire quinquennal sur l'emploi,  
l'éradication de la pauvreté et le développement  
inclusif »****Introduction**

La Conférence des chefs d'État et de gouvernement a adopté en janvier 2015 la Déclaration et le Plan d'action sur l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif, avec son mécanisme de suivi. Par ailleurs, les chefs d'État et de gouvernement ont également adopté le Cadre de partenariats public-privé sur l'emploi et l'éradication de la pauvreté, ainsi que le Programme conjoint UA-IT-OIM-CEA sur la gouvernance en matière de migrations du travail pour le développement et l'intégration en Afrique, programme que le PNUD a rejoint récemment.

La Déclaration réaffirme certaines des orientations stratégiques contenues dans la Résolution L-6 de la troisième Réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'Économie et des Finances et celle de la Conférence des ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique de la CEA, en mars 2010, à Lilongwe, au Malawi.

## **Caractéristiques essentielles du Programme prioritaire quinquennal**

La Déclaration et le Plan d'action s'articulent autour de six domaines prioritaires clés approuvés par la Conférence :

1. Leadership politique, responsabilité et bonne gouvernance ;
2. Emploi des jeunes et des femmes ;
3. Protection sociale et productivité pour une croissance durable et inclusive ;
4. Institutions du marché du travail inclusives et performantes ;
5. Migration de la main d'œuvre et intégration économique régionale ;
6. Partenariat et mobilisation des ressources.

Afin de faciliter de manière efficace la mise en œuvre des documents politiques mentionnés, à la demande de la Conférence de l'UA, la Commission de l'Union africaine, l'Organisation internationale du travail (OIT) et autres partenaires internationaux ont été invités à élaborer un Programme prioritaire quinquennal (**5YPP**) en fonction des six domaines prioritaires clés. En conséquence, la Commission de l'UA a mis en place des groupes de travail thématiques, afin de couvrir chacun des domaines prioritaires. Elle a élaboré un programme cadre de dix pages contenant les résultats à atteindre en ce qui concerne chacun des six domaines. Le cadre a été approuvé, en vue de son élaboration en un programme à part entière couvrant une période de cinq ans, par la première session ordinaire du Comité technique spécialisé de l'UA sur le développement social et le travail, en avril 2015, à Addis-Abeba. Il a ensuite été approuvé par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, en juin 2015, à Johannesburg, en Afrique du Sud. Le Programme prioritaire quinquennal (**5YPP**) est considéré comme un cadre commun qui intègre les buts et objectifs pertinents du premier Plan décennal de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030.

Le **premier Programme prioritaire quinquennal (5YPP)** prend en considération les politiques connexes de l'UA telles que le Programme pour la modernisation de l'économie informelle, le plan de protection sociale pour l'économie informelle et les travailleurs ruraux (SPIREWORK), le cadre d'information, d'harmonisation et de coordination des systèmes du marché du travail, l'Agenda de la productivité pour l'Afrique, et l'Initiative conjointe AU-BAD- BIT-CEA sur l'emploi des jeunes.

### **Premier Programme prioritaire quinquennal (5YPP), Agenda 2063 et Agenda 2030**

Le premier Programme prioritaire quinquennal (5YPP) sur l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif traduit en actions stratégiques les aspirations pertinentes, les objectifs et les domaines prioritaires du premier Plan décennal de l'Agenda 2063. Il est prévu qu' «Une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable » est possible grâce à un « niveau de vie et une qualité de vie élevés et au bien-être pour tous », en garantissant « les revenus, les emplois et le travail décents ».

Ceux-ci sont conformes à l'Agenda 2030 pour le développement durable, en particulier ses Objectifs de développement durable (ODD). Ils visent à mettre fin partout à la pauvreté sous toutes ses formes (Objectif 1), à promouvoir une

croissance économique soutenue, inclusive et durable, un plein-emploi productif et un travail décent (Objectif 8), et à réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre (objectif 10). Les ODD précités abordent également les problèmes systémiques de l'Agenda 2030 liés à la cohérence politique et institutionnelle, aux partenariats multilatéraux, aux données, au suivi et à la comptabilité.

La nécessité de promouvoir l'industrialisation inclusive et durable, tout en augmentant sensiblement l'emploi industriel et l'accès des micros entreprises et des petites et moyennes entreprises (PME) aux services financiers et leur plus haute intégration dans les marchés et les chaînes de valorisation, est abordée dans l'ODD 9. L'ODD 10 vise à contribuer à une migration de la main d'œuvre responsable, ordonnée, régulière et en toute sécurité.

## **Programme prioritaire stratégique quinquennal**

Pour ce qui concerne chaque domaine prioritaire clé, le programme énonce les résultats à atteindre au cours des cinq ans.

### **Domaine prioritaire clé 1: leadership politique, responsabilité et bonne gouvernance**

Il est prévu quatre résultats à atteindre. L'objectif global est de garantir le leadership transformatif nécessaire, l'engagement, notamment au plus haut niveau politique, l'inclusion et la promotion d'une culture de suivi et d'évaluation dans les domaines du travail, de l'emploi et de la protection sociale. Ce domaine prioritaire clé (KPA) sera possible grâce :

- 1. à l'amélioration de la responsabilité de la Commission de l'UA, des Communautés économiques régionales et des États membres, ce qui sera plus fortement démontré dans la mise en œuvre de la Déclaration de Ouga + 10 et du Plan d'action ;*
- 2. à l'amélioration de la cohérence en matière de politique au moyen d'un lien renforcé entre l'emploi, la protection sociale, les politiques macro-économiques et autres politiques visant à atteindre le développement et à éradiquer la pauvreté ;*
- 3. au cadre élaboré et mis en œuvre afin de mesurer et de rendre compte de l'état du développement inclusif ;*
- 4. aux citoyens et acteurs non étatiques habilités à participer aux structures de gouvernance politique, sociale et économique et aux mécanismes de responsabilisation et de transparence en matière d'emploi, d'éradication de la pauvreté et du développement inclusif.*

### **Domaine prioritaire clé 2: Emploi des jeunes et des femmes**

L'Aspiration 6 de l'Agenda 2063 de la Commission de l'UA se réfère à « Une Afrique où le développement est axé sur les populations, et s'appuie notamment sur le potentiel des femmes et des jeunes » ; ceci est renforcé dans l'objectif 14 sur l'égalité en genre, et dans le cadre de la planification décennale. Le domaine prioritaire clé-2 sur l'emploi des jeunes et des femmes est également conforme au Plan d'action de la Décennie sur la jeunesse africaine, à la Politique de l'UA sur le genre (2013) et à la Décennie de la femme africaine (2010-2020), à l'« Approche à la base en matière d'égalité des

genres et de l'autonomisation des femmes»<sup>1</sup>, toutes choses qui mettent l'accent sur l'emploi des jeunes et des femmes comme vecteur essentiel de l'éradication de la pauvreté et du développement inclusif.

Le Programme prioritaire quinquennal contribuera à la réalisation des objectifs spécifiques du Plan décennal de l'Agenda 2063. Sous le domaine prioritaire « Revenus, emploi et travail décent », les États membres s'évertueront à (i) réduire le taux de chômage de l'année 2013 d'au moins 25% et (ii) à réduire le taux de chômage des jeunes et des femmes de 2% par an. Sous le domaine prioritaire « Industrialisation et ajout de la valeur sous l'impulsion du STI la « part de la production manufacturière à forte intensité de main-d'œuvre a augmenté de 50% par rapport à son niveau de 2013 ». S'agissant des pays sortant des conflits, sous le domaine prioritaire « Entretien et restauration de la paix et de la sécurité », les États membres doivent réduire le niveau de conflit résultant de l'appartenance ethnique, religieuse, **toutes les formes d'exclusion**, et les différences politiques d'au moins 50% des niveaux de 2013.

L'ODD vise à « atteindre le plein emploi productif et le travail décent pour tous (hommes et femmes), y compris pour les jeunes et les personnes handicapées et un salaire égal pour un travail de valeur égale» d'ici 2030 (Objectif 8.5), et à «réduire sensiblement la proportion de jeunes sans emploi, sans éducation ou sans formation» d'ici 2010 (Objectif 8.6). Il vise à développer et à rendre opérationnel, d'ici à 2020, une stratégie globale pour l'emploi des jeunes et à mettre en œuvre le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du travail.

L'Initiative Commission de l'UA/OIT/CEA sur l'emploi des jeunes sera mise en œuvre en tant que programme phare sous ce domaine. L'emploi des femmes et des jeunes sera intégré dans les politiques et programmes de l'UA dans le secteur agricole grâce à la Stratégie pour l'emploi rural. Elle sera mise en œuvre dans le secteur des technologies de l'information et de la télécommunication (TIC) à travers le projet « Digital Africa Project », et dans le domaine de la culture et du développement social par le biais de la stratégie d'affaires sociales de l'UA. Concernant le recouvrement et la reconstruction post-conflit, elle sera mise en œuvre grâce à la politique de reconstruction et de développement post-conflit.

## Résultats

**Résultat 1** : l'emploi des femmes et des jeunes est intégré et l'importance appropriée accordée (par exemple, par le biais des initiatives en faveur des femmes et des jeunes) dans les politiques et programmes pertinents de l'UA.

**Résultat 2**: les politiques continentales pertinentes en matière d'enseignement et de formation technique professionnelle (EFTP) et les politiques en matière d'emploi, les stratégies et les programmes en faveur de l'emploi des femmes et des jeunes sont harmonisées et opérationnelles.

**Résultat 3** : la participation inclusive des femmes et des jeunes aux initiatives d'emploi dans les pays sortant des conflits est réalisée conformément à la politique continentale de reconstruction et de développement post-conflit (PCRD).

---

<sup>1</sup> L'Approche participative à l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes (GEWE), l'Autonomisation des femmes et le développement dans le cadre de l'Agenda 2063, le Programme conjoint sur l'emploi des jeunes.

## **Domaine prioritaire clé 3: protection sociale et productivité pour une croissance durable et inclusive**

Le domaine prioritaire clé 3 vise la protection sociale et la productivité. La protection sociale permet aux ménages d'investir dans des activités productives et dans le capital humain, ce qui, à son tour, accroît leur productivité et leurs revenus. Dans la plupart des pays émergents et en développement, on prévoit que le sous-emploi et l'emploi informel resteront élevés au cours des cinq prochaines années, avec trois sur quatre travailleurs occupant un emploi précaire (particulièrement les femmes) ; ils ne seront donc pas en mesure d'accéder aux services de première nécessité et à un travail décent.<sup>2</sup>

Le domaine prioritaire 3 repose sur l'Agenda 2063 de la Commission de l'UA qui, sous l'Aspiration 1, poursuit les objectifs suivants : «Un niveau de vie et une qualité de vie élevés et un bien-être pour tous les citoyens», grâce aux priorités suivantes : (i) l'accessibilité de la sécurité sociale et la protection pour tous, (ii) l'augmentation des revenus et la création d'emplois décents pour les personnes en âge de travailler ». Ces priorités constituent les piliers de la protection sociale promue par le Cadre de politique sociale de l'UA (2008), qui reconnaît la protection sociale comme obligation de l'État. L'objectif souligne également la nécessité d'améliorer la productivité et d'assurer une protection sociale aux personnes vulnérables, notamment celles qui sont dans l'économie informelle et dans l'agriculture ; il vise la transition d'emplois précaires du secteur informel vers des emplois du secteur formel. Les programmes visant à améliorer la productivité permettront de libérer l'immense potentiel des petites et moyennes entreprises (PME) et des micro-entreprises en vue de la création d'emplois décents.

Un appel est lancé à travers les ODD aux gouvernements africains afin qu'ils «mettent en œuvre des systèmes et des mesures de protection sociale appropriés pour tous au plan national, notamment les planchers, et ce d'ici 2030, et qu'ils atteignent/réalisent une couverture substantielle des pauvres et des personnes vulnérables". L'Objectif 8.2 de l'ODD vise à « ... atteindre des niveaux plus élevés de productivité économique grâce à la diversification, à la modernisation technologique et à l'innovation, y compris, avec un accent sur la forte valeur ajoutée et les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre». L'Objectif 8.3 appelle à la promotion « ...des politiques axées sur le développement qui soutiennent les activités productives, la création d'emplois décents, l'esprit d'entreprise, la créativité et l'innovation, et qui encouragent la formalisation et la croissance des micro, moyennes et petites entreprises, notamment grâce à l'accès aux services financiers », tandis que l'Objectif 8.4 porte sur la promotion de la productivité verte par l'utilisation progressive plus efficace des ressources dans la consommation et la production.

## **Résultats**

**Résultat 1** : la protection adéquate en matière de sécurité sociale est élargie en Afrique<sup>3</sup>.

**Résultat 2** : la productivité accrue et la compétitivité sont améliorées dans les économies africaines

<sup>2</sup> World Employment and Social Outlook – Trends 2015, ILO

<sup>3</sup>Particulièrement pour ce qui concerne les groupes vulnérables suivants : les catégories de travailleurs exclus et les membres de leur famille, les travailleurs domestiques, les personnes vivant avec le VIH, la tuberculose et le paludisme, et les personnes handicapées. Voir les résultats attendus dans le cadre du Plan d'action sur l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif en Afrique sous le domaine prioritaire clé 3 (KPA3).

**Résultat 3** : la transition progressive de l'économie informelle en économie formelle est facilitée

## **Domaine prioritaire clé 4: Marchés du travail inclusifs et performants**

Le domaine prioritaire clé 4 s'appuie sur la plate-forme de coopération technique intra-africaine et le document de travail du Panel ministériel sur le thème de la neuvième session ordinaire de la Commission du travail et des affaires sociales<sup>4</sup>. Il est également lié aux directives de l'UA sur le dialogue social ainsi qu'au cadre de partenariat public-privé de l'UA sur la création d'emplois et le développement inclusif (PPPF-JCID).

Le domaine prioritaire clé-4 aborde les enjeux émergents sur les marchés du travail en Afrique dans le contexte de ce que l'Agenda 2063 désigne « les flux et reflux du contexte mondial » se rapportant à la production, à la technologie et aux marchés du travail. Une gouvernance performante dans le secteur du marché du travail est essentielle afin de soutenir la croissance économique rapide et inclusive en Afrique. En vue de la mise en œuvre réussie de la Déclaration de Ouaga +10 et du Plan d'action, la gestion du marché du travail doit être portée au niveau de la qualité requise afin d'attirer et de soutenir les investissements, en combinant le capital humain, les ressources naturelles et humaines. Cette même capacité stratégique est nécessaire en vue de la mise en œuvre réussie des politiques connexes de l'UA sur l'agriculture et l'agro-industrie, l'industrialisation, la décentralisation, «l'économie bleue». Les stratégies concernant la main-d'œuvre doivent également être identifiées en tant que composantes complémentaires nécessaires des politiques spécifiques de l'UA sur l'industrialisation (AIDA), l'économie bleue, l'exploitation minière, etc.

La Déclaration de Ouaga +10 et le Plan d'action visent à renforcer les capacités des autorités locales afin de leur permettre d'être en mesure de développer, de mettre en œuvre et de suivre les mesures relatives à l'emploi local, dans le cadre de la Charte africaine sur les valeurs et les principes de la décentralisation, la gouvernance locale et le développement local.

## **Résultats**

**Résultat 1** : le rôle de leadership stratégique et de planification est joué par les ministères du Travail et les institutions du marché du travail dans le cadre de l'Agenda du développement économique et social de l'Afrique.

**Résultat 2** : la valeur ajoutée est créée grâce au travail, à l'emploi et aux services de protection sociale fournis par les institutions du marché du travail.

## **Domaine prioritaire clé 5: Migration de la main d'œuvre et intégration économique régionale**

Le domaine prioritaire clé 5 (KPA 5) est directement lié au Programme commun en matière de migration de la main d'œuvre. Le Cadre de politique de

---

<sup>4</sup>Forum de coopération technique intra-africain (IATCP) : Améliorer la gouvernance dans le secteur du marché du travail en Afrique, LSC / EXP / 7 (IX) document de travail sur les questions relatives à l'institution du marché du travail LSC / EXP / 1 (IX). Le thème de la neuvième session ordinaire est « Renforcement des capacités des institutions du marché du travail en Afrique afin de répondre aux enjeux actuels et futurs ».

migration de l'Union africaine a reconnu que «la migration sera un thème majeur au cours du 21<sup>ème</sup> siècle ; elle posera donc certains défis sociaux, économiques et politiques aux décideurs politiques dans la gestion future de la migration en vue de l'amélioration des sociétés africaines». Dans l'Agenda 2063 de l'UA, l'Aspiration 2 se réfère à un continent intégré dans lequel la main d'œuvre peut se déplacer librement à travers les frontières nationales.

## Résultats

**Résultat 1 :** l'amélioration dans la ratification, l'appropriation et la mise en œuvre des normes internationales importantes du travail relatives aux migrations de la main-d'œuvre.

**Résultat 2 :** l'amélioration de l'utilisation des bases de données sur les compétences des travailleurs migrants, les activités économiques, l'éducation, les conditions de travail, et la protection sociale.

**Résultat 3 :** la mise en pratique des compétences intrarégionales et interrégionales et l'adéquation du travail.

**Résultat 4 :** l'extension de la sécurité sociale aux travailleurs migrants et leurs familles par le biais de régimes d'accès et de portabilité conformes aux normes et aux bonnes pratiques internationales.

**Résultat 5 :** la gouvernance en matière de migration du travail, des politiques et des responsabilités administratives est efficacement menée par les institutions compétentes du marché du travail dans les CER et les Etats membres.

**Résultat 6 :** la consultation politique tripartite et la coordination relatives aux migrations de la main d'œuvre est opérationnelle aux plans continental et régional.

## Domaine prioritaire clé 6: Partenariat et mobilisation des ressources

Le domaine prioritaire clé 6 explique la manière dont le programme sera mis en œuvre par le biais d'un large éventail de partenariats aux plans continental et international. Il met l'accent sur la nécessité de mobiliser des ressources suffisantes afin de rendre le programme efficace et opérationnel. Divers partenariats et stratégies de l'UA sont décrits sous la rubrique « Mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du Plan d'action de Ouagadougou sur la promotion de l'emploi et la lutte contre la pauvreté » (Yaoundé, 2011).

Les défis qui se posent en ce qui concerne la mobilisation des ressources dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action et du Programme prioritaire quinquennal (SYPP) incluent : (i) l'absence d'une priorité accordée à l'emploi et à la main-d'œuvre dans les budgets nationaux des États membres; (ii) les contraintes liées aux politiques économiques où les pays n'ont pas été en mesure de prendre en compte l'emploi dans le cadre de leurs plans nationaux de développement; (iii) les contraintes relatives à la compétence et à l'ordre institutionnel pour ce qui concerne la mauvaise administration fragmentée des systèmes du travail et des systèmes d'information sur le marché du travail ; et (iv) les contraintes liées à la persistance de la crise financière internationale. Le domaine prioritaire clé 6 propose d'atteindre ces résultats afin, entre autres, de surmonter les difficultés liées au financement.

## Résultats

**Résultat 1 :** le renforcement des capacités de la Commission de l'UA/ des CER/des Etats membres par l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des stratégies de mobilisation des ressources (locales et d'autres ressources) dans le cadre du premier Programme prioritaire quinquennal (5YPP).

**Résultat 2 :** le/les partenariat (s) efficace (s) est/sont opérationnel (s) entre les principales parties prenantes concernant l'aboutissement des résultats dans le cadre du premier Programme prioritaire quinquennal (5YPP) - en termes de plaidoyer, de lobbying et de communication.

## Appropriation du premier Programme prioritaire quinquennal sur l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif

En tant que document de base pour le développement du continent, l'Agenda 2063 de l'UA fait largement référence aux politiques de l'UA sur l'emploi et l'éradication de la pauvreté, particulièrement dans l'Aspiration 1 « **Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable** ». Le premier objectif est celui de réaliser « **Un niveau de vie et une qualité de vie élevés et un bien être pour tous** », avec une priorité absolue sur « **les revenus, les emplois et le travail décent** ».

La stratégie de mise en œuvre de l'Agenda 2063 est fondée sur le principe de l'appropriation aux plans régional et national, en se fondant sur le principe fondamental de subsidiarité qui régit la politique d'intégration régionale.

Le processus d'appropriation commence par les responsabilités des CER, qui sont pour les États membres le point de départ des initiatives au plan continental dans les régions ; ceci est contenu dans l'Agenda 2063 de l'UA qui stipule que : « **Les CER sont des points focaux pour coordonner l'adoption, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de tous les cadres continentaux liés à l'Agenda 2063 par les États membres** ». À cet effet, elles doivent :

- Adapter/aligner les plans/directives décennaux continentaux à court et à moyen terme de l'Agenda 2063 sur les plans régionaux ;
- Coordonner la préparation et l'exécution des projets/programmes régionaux conformément à l'Agenda 2063.

Ceci s'applique :

- Au premier Programme prioritaire quinquennal sur l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif ;
- À l'Agenda de la productivité pour l'Afrique et les directives sur le dialogue social ;
- Au Cadre d'harmonisation et de coordination des systèmes d'information sur le marché du travail ;
- Au Cadre de partenariats publics-privés sur la création des emplois et le développement inclusif ;
- Au Programme conjoint UA-OIT-OIM-CEA sur la gestion de la migration de la main d'œuvre ;



- À l'Initiative conjointe UA-BAD-OIT-CEA sur l'emploi des jeunes ;
- Au Programme de modernisation de l'économie informelle ;
- À la protection sociale pour les travailleurs de l'économie informelle et du monde rural :

Deux actions importantes sont liées au processus d'appropriation :

- i) la planification en fonction des objectifs et des indicateurs du premier Plan décennal sur l'emploi, le travail, la protection sociale /sécurité et la productivité ; et
- ii) la mise en place de l'information de base au moyen des cibles et des indicateurs du premier Plan décennal de l'Agenda 2063.

Les informations de base seront établies au moyen *d'indicateurs sélectionnés d'une liste minimale d'indicateurs de l'UA sur le travail, l'emploi et l'EFTP. Elle a été adoptée par la réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'Économie et des Finances de l'UA et la Conférence des ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique de la CEA, en mars 2012, à Addis-Abeba.*

## **Approche et processus d'appropriation**

Selon le calendrier du premier Plan décennal de l'Agenda 2063, les consultations avec les CER sur le premier Programme prioritaire quinquennal (5YPP) sur l'emploi, l'éradication de la pauvreté et du développement inclusif doivent être achevées en 2016.

La Commission de l'Union africaine travaillera avec les Secrétariats des CER et les appuiera dans la conduite du processus d'appropriation. La Commission de l'UA et les Secrétariats des CER doivent s'accorder sur l'échéancier. La Commission de l'UA facilitera l'examen des cadres politiques pertinents et juridiques régionaux, conformément au premier Programme prioritaire quinquennal et aux autres cadres connexes.

L'examen aboutira à la rédaction d'un document régional d'appropriation sur l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif.

Une conférence sur la validation du document d'appropriation sera facilitée afin de réunir les experts gouvernementaux et les partenaires sociaux, lors de conférences ministérielles régionales, ou au cours d'autres forums. La validation peut également se faire par l'entremise de la structure régionale du dialogue social où elle existe.

## **Mécanisme de financement - Fonds de l'emploi et de la cohésion sociale**

Les deux rapports de suivi relatif à la mise en œuvre du Plan d'action 2004 de Ouagadougou sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté ont mis en relief l'importance du financement comme l'un des principaux facteurs qui entravent la mise en œuvre efficace des politiques en matière d'emploi en Afrique. En s'appuyant sur l'évaluation, la Déclaration sur l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif appelle à '**AUGMENTER** de manière substantielle les ressources budgétaires allouées au financement des politiques en matière d'emploi, et à faire de la question de l'emploi une des priorités de

développement avec les partenaires internationaux conformément au véritable esprit de la Déclaration de Paris et du Programme d'action d'Accra<sup>5</sup>.

La Déclaration demande également à la Commission, en collaboration avec la Banque africaine de développement et les partenaires de développement internationaux, d'envisager la création d'un Fonds pour l'emploi et la cohésion sociale en tant que mécanisme de financement de la présente Déclaration et de son Plan d'action.

Enfin, la Déclaration encourage les institutions financières internationales, les institutions bilatérales et multilatérales, les banques de développement régionales et continentales à adopter des politiques qui soient conformes à la présente Déclaration et son Plan d'action, notamment aux processus nationaux du Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), et au Programme de promotion du travail décent par pays.

### **Format de la réunion ministérielle :**

Le Comité technique spécialisé sur les finances, le développement économique, la planification et l'intégration (CTS) est un espace politique approprié afin d'engager avec les CER et les États membres dans le processus d'appropriation des politiques de l'UA sur l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif. Les experts organiseront un débat sur la Déclaration et le Plan d'action, ainsi que sur le processus d'appropriation prévu dans l'Agenda 2063. Ils prépareront également une décision ou une résolution pour examen par les ministres. Le Département des Affaires sociales et celui des Affaires économiques et l'équipe de l'Agenda 2063 faciliteront la session des experts sur la question.

Le sujet sera également débattu lors de la table ronde ministérielle sur le thème de la Conférence. Il est prévu que le Président du Bureau du Comité technique spécialisé sur le développement social, le travail et l'emploi (STC-SDLE-1) ainsi que les représentants des partenaires sociaux participeront aux activités du Bureau du STC-SDLE1.

---

<sup>5</sup> Assembly/AU/20/Decl/6(XXIV)